

VERNET Charlotte

7100886 D (Date de rattachement au club : **10/09/2017**)

F 35 (1982) EQ 15/4 (2017)

Compétition autorisée

Licence valable jusqu'au **31/08/2018**

TOURNON TAIN TENNIS CLUB

50 07 0013

Attestation éditée le 20/09/2017 à 10:41

ASSURANCE

En tant que licencié à la FFT, vous bénéficiez d'une assurance (contrat MMA entreprise n° 127 128 460) responsabilité civile et de garanties individuelles accident à l'occasion de la pratique du tennis. Celle-ci étant limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires. Vous trouverez toutes les informations relatives à ce contrat d'assurance et aux garanties complémentaires sur :

- le site Internet de la FFT
www.fft.fr/fta-licence/ta-licence-une-solution-avantageuse
- l'affiche présentée dans le club;
- ou en appelant l'AIAC au n° vert : 0 800 886 486.

En cas d'accident, vous devez remplir le formulaire de déclaration d'accident en ligne accessible via le site Internet www.fft.fr.



**Retrouvez toutes vos informations
tennis sur mon-espace-tennis.fft.fr**

Le droit d'accès ou de rectification des informations qui concernent le licencié peut s'effectuer auprès de la ligue ou de la FFT, conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 06/01/1978.

